



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE



CCI VAL-DE-MARNE
PARIS ILE-DE-FRANCE



CCI ESSONNE

Acteur majeur de l'économie régionale, la CCI Paris Ile-de-France mobilise toutes les énergies pour faciliter la création d'entreprise, encourager les initiatives innovantes et consolider les dynamiques entrepreneuriales. Proche des entreprises, elle aide les TPE-PME à accéder à de nouveaux marchés en France ou à l'international. Elle accompagne les mutations des commerces et leur ouverture sur le numérique. Ses écoles proposent des formations ouvertes sur les métiers d'avenir et participent à la montée en compétences des collaborateurs. Elle défend les intérêts des entreprises et fait des propositions pour libérer leur potentiel et favoriser leur développement. Ce cahier d'acteur est issu d'un travail mené en commun avec la CCI départementale Val-de-Marne et la CCI territoriale Essonne en contact direct avec les entreprises du territoire d'influence de l'aéroport Paris-Orly.

AVIS FAVORABLE DES CCI PARIS ILE-DE-FRANCE (CCIR), VAL-DE-MARNE (CCID 94) ET ESSONNE (CCIT 91)

De longue date, les CCI franciliennes promeuvent les plateformes aéroportuaires comme des équipements structurants dont le dynamisme irrigue leur territoire d'ancrage et au-delà contribue à l'attractivité de la région-capitale. A cet égard, Paris-Orly (25 000 emplois directs et près de 70 000 indirects) est le cœur du premier pôle économique du sud francilien.

La modernisation de l'infrastructure aéroportuaire, implantée en zone dense, est d'intérêt régional tant pour la qualité de vie des riverains que pour l'attractivité francilienne.

C'est la raison pour laquelle les CCI franciliennes soutiennent le projet d'aménagement Paris-Orly 2035 :

- Une accessibilité renouvelée et décarbonée à la faveur de la mise en service de la gare multimodale ;
- Un hub énergétique durable et partagé ;
- Une qualité d'accueil *premium* et anticipatrice des évolutions de l'aérien ;
- Une offre immobilière diversifiée et au service des besoins du territoire d'influence.

Les aménagements projetés ont vocation à améliorer l'acceptabilité de l'activité aérienne et à garantir l'ouverture de la plateforme sur son territoire d'influence au service des riverains, des entreprises et de l'emploi.

CONTACT

Nom acteur : CCI Paris Ile-de-France
Adresse : 27 avenue de Friedland, 75008 Paris
Téléphone : 01 55 65 75 65
Mail : ffeneon@cci-paris-idf.fr

PARIS-ORLY 2035 : AVIS FAVORABLE DES CCI FRANCILIENNES SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT

AVIS GLOBAL SUR LE PROJET PARIS-ORLY 2035

La démarche

Les acteurs économiques saluent la démarche de concertation volontaire proposée par ADP.

La co-construction du projet d'aménagement avec toutes les parties prenantes garantit la prise en compte des besoins des passagers, de la communauté aéroportuaire, des entreprises, des salariés et des attentes des acteurs du territoire d'influence.

Les CCI franciliennes, reconnues comme partenaires du Groupe ADP, localement comme au niveau régional, se tiennent à disposition du maître d'ouvrage pour accompagner les équipes dans les précisions des différents volets du projet d'aménagement.

Le projet et les attentes du monde économique

Les aménagements projetés déclinent opérationnellement la stratégie *Pioneers 2025* du groupe ADP et capitalisent avantageusement sur les démarches déjà engagées à l'échelle de Paris-Orly.

Les acteurs économiques adhèrent aux différents volets du projet et avancent quelques recommandations détaillées dans le corps du cahier d'acteur.

Le renforcement de l'accessibilité en transports collectifs publics de la plateforme offre l'opportunité de décarboner et fluidifier les accès à l'aéroport.

Les CCI franciliennes :

- seront attentives aux études menées concernant **l'avenir de l'infrastructure Orlyval** en réponse aux fortes attentes locales ;
- appellent à la **séparation des flux professionnels et particuliers** au niveau des nouveaux parcs ;
- exigent le **maintien de dépose-minute au contact** de l'aérogare pour les publics prioritaires (PSH, PMR, familles nombreuses) ;
- attendent que Paris-Orly soit un **accélérateur du dispositif Orly'Pro'Mobilité** notamment à destination des salariés en horaires décalés.

L'objectif de décarbonation de l'aéroport s'appuie sur les atouts environnementaux déjà développés, la démarche collective de l'Alliance environnementale et le développement du partenariat d'écologie industrielle et territoriale lancé.

Les CCI franciliennes :

- saluent le **rôle de démonstrateur** de Paris-Orly ;
- demandent une **offre en énergie alternative** (GNV, électricité, etc.) **conforme aux différents besoins des professionnels** ;
- promeuvent **l'élargissement de la démarche d'écologie industrielle et territoriale** à l'échelle du pôle.

La consolidation de la qualité d'accueil et de services de l'aéroport vise tous les publics et ambitionne d'accueillir l'aéronautique de demain.

Les CCI franciliennes :

- appuient la **mise à niveau des équipements d'accueil pour tous** ;
- demandent, qu'à la faveur du projet, Paris-Orly devienne un **véritable territoire d'expérimentation des solutions innovantes** développées par les entreprises.

La diversification de l'offre immobilière a pour objet de répondre aux enjeux de réindustrialisation tout en proposant des solutions complémentaires aux besoins des territoires et de leurs entreprises.

Les CCI franciliennes :

- soutiennent la **trajectoire de sobriété foncière** et recommandent **le recyclage de surfaces déjà artificialisées** ;
- plaident en faveur d'une **offre immobilière mixte et complémentaire** à l'existant alentour ;
- souhaitent qu'émerge une **offre de formation** en réponse aux besoins des populations riveraines et des filières de développement économique à l'œuvre ;
- appellent à la **prise en compte des actifs existants et futurs à l'échelle de l'ensemble du territoire d'influence** ;
- préconisent le **développement d'un immobilier de qualité, innovant, flexible voire réversible** pour répondre aux besoins évolutifs des PME-PMI

En effet, pour les CCI franciliennes, **les opportunités d'innovation, d'expérimentation et d'affaires** (1,5 Md€ au total) **doivent bénéficier aux PME-PMI**. Les dispositifs de mise en relation et d'aide à l'accès aux

marchés publics et privés (y compris via des groupements) devront être pleinement mobilisés.

AXE 1 : DONNER LA PRIORITÉ AUX MOBILITÉS DÉCARBONÉES EN GARANTISSANT LA FLUIDITÉ DES ACCÈS À PARIS-ORLY.

Les CCI franciliennes saluent la volonté affichée d'un report modal ambitieux vers les transports collectifs publics à la faveur du renforcement du maillage en transports en commun à l'échelle de Paris-Orly.

Les mises en service progressives de nouvelles infrastructures participent de la création du hub multimodal du sud francilien, au bénéfice des utilisateurs et des riverains :

- Ligne 14 du GPE en 2024 (23 minutes de la gare de Lyon),
- Ligne 18 du GPE en 2027 (8 minutes de Massy-Palaiseau), permettant l'interconnexion avec la gare Massy TGV,
- Le prolongement du T7 au sud vers Juvisy-sur-Orge à l'horizon 2030,
- Le bus en site propre Sénia-Orly en 2030.

Cette amélioration sensible de l'accès bénéficiera tant aux passagers qu'aux entreprises de la plateforme dont l'attractivité-employeur se verra pleinement renforcée.

En complément, sur le plan transport à l'horizon 2035, les acteurs économiques notent que :

- La modernisation de l'infrastructure Orlyval apporterait une réponse aux fortes attentes locales de desserte ; **les CCI franciliennes seront attentives aux nouvelles études sur l'avenir d'Orlyval** (coûts, stations intermédiaires, prolongement, intégration au forfait Navigo, etc.) ;
- Dans l'attente de la gare nouvelle TGV à Pont de Rungis, Massy TGV, reliée dès 2027 via la Ligne 18 à Paris-Orly, est l'élément de connectivité fer/air de l'aéroport. Il

conviendra de **travailler à sa pleine intégration à la plateforme en matière de services** (information, enregistrement, etc.).

Sur les nouveaux parcs de stationnement prévus en entrée de plateforme

Le projet de refonte des accès envisage l'aménagement de quatre parcs de stationnement aux entrées nord et sud de la plateforme comprenant près de 9 000 places de stationnement. Ces parkings verticalisés, destinés à la fois aux passagers et aux salariés, seront intégrés à de véritables pôles d'accueil incluant de la dépose-minute, des services aux voyageurs (enregistrement par exemple) reliés à la gare multimodale, aux aérogares et aux zones d'emploi (par exemple Orlyparc au nord et Orlytech au sud) par le futur Transport en commun en site propre (TCSP).

Les CCI franciliennes accueillent favorablement ce projet visant à libérer de l'espace au contact de l'aérogare et à équilibrer les flux routiers, aujourd'hui en entonnoir, au bénéfice de la fluidité des accès aux terminaux (enjeu de ponctualité pour les passagers et le personnel). En périphérie, le nouveau schéma routier devra permettre la disparition des parkings sauvages préjudiciables aux communes voisines.

Les acteurs économiques insistent sur la nécessité de :

- **proposer une palette complète de services** à l'échelle de ces quatre nouveaux pôles d'accueil (enregistrement des bagages, information voyageurs,

commerces, etc.) au service de la qualité de services ;

- **séparer les flux des véhicules particuliers de ceux des professionnels** à l'échelle des nouveaux parcs de stationnement pour faciliter les mouvements de dépose et d'emport (l'idéal étant de distinguer également parmi les mouvements professionnels les flux des taxis de ceux des VTC).

Par ailleurs, les CCI franciliennes approuvent le **recyclage foncier de certains parkings de surface à proximité de la gare multimodale**, dans le secteur de Cœur d'Orly par exemple, vers des projets de développement immobilier économique diversifié, voire de la renaturation en tant que de besoin.

Sur la mise en service d'un transport collectif en site propre (TCSP) interne pour l'accessibilité au dernier kilomètre

Le futur TCSP interne raccordera les principales stations de desserte en transports collectifs, le terminal unique dont la gare multimodale, les zones d'emplois et les quatre nouveaux parcs de stationnement prévus.

Cette infrastructure de liaison entre la périphérie et le cœur de l'aéroport offre l'assurance d'une accessibilité renouvelée à la plateforme pour les voyageurs et salariés. Elle permettra le rabattement des riverains vers le réseau de transports collectifs publics.

Dans l'attente de la précision du mode lourd ou léger du futur TCSP, **les acteurs économiques insistent sur la possibilité d'en emprunter le tracé pour les bus, les cars express (réseau en cours d'extension) et les professionnels convoyant les publics prioritaires** (PSH, PMR et familles nombreuses).

Sur l'adaptation des accès et du réseau routier pour accompagner la création du TCSP interne et améliorer la fluidité de toutes les circulations

Le projet d'aménagement du réseau routier consiste à éloigner les flux les plus importants du cœur de plateforme au profit de la circulation des transports publics collectifs.

Si le maintien « au contact » de zones de stationnement pour les usagers les plus vulnérables est naturellement assuré, **il conviendra de répondre aux besoins de dépose-minute « au contact » de certains publics prioritaires par les professionnels (taxis et VTC)**. Une rupture de charge au niveau des nouveaux parcs de stationnement pour les PMR, voire les familles nombreuses, irait à l'encontre de l'objectif de renforcement de la qualité d'accueil de tous les publics.

Les aménagements envisagés représentent des opportunités d'affaires estimées, à ce stade des études, à 700 à 900 M€. Les relations entre l'aménageur et les PME-PMI pourront être favorisées par la plateforme CCI Business Grand Paris. Le groupement d'entreprises constitue un levier pour faciliter l'accès aux marchés d'envergure.

Sur la volonté affichée d'un report modal ambitieux

Les prévisions de report modal en « 2035 avec projet » montrent un net recul de la part modale des véhicules (objectif - 50 %). Ce sera évidemment le cas pour les passagers (+70 % d'utilisation des transports publics). Concernant les salariés, dont 90 % utilisent aujourd'hui leur voiture, la part modale « transports en commun » pourrait évoluer favorablement de 9 à 40 %.

Pour les CCI franciliennes, si le projet d'aménagement Paris-Orly 2035 constitue un cadre favorable à la

démarche de Plan de mobilité employeurs communs (PMEC), réciproquement, les actions d'Orly'Pro'Mobilité doivent permettre d'« embarquer » les entreprises dans l'ambition de décarbonation de la plateforme.

PRO' MOBILITÉ

Déjà, dans le cadre de leur partenariat écologique et industriel signé le 26 avril 2024, Groupe ADP et le MIN de Rungis ont avancé la piste de mutualisation de navettes domicile/travail.

Les CCI franciliennes, dont les conseillers mobilité sont au service des démarches de PME, suggèrent de retenir comme échelle de référence le pôle d'Orly et préconisent divers leviers incitatifs pour l'essor de Orly'Pro'Mobilité :

- le développement du covoiturage (avec des zones dédiées au niveau des quatre futurs parcs de stationnement déportés),
- la mise en place de navettes employeur(s) domicile-travail ayant accès à la voirie du futur TCSP (en complément de l'expansion du réseau de cars express et avec un financement assuré),
- la promotion des mobilités actives (objectif 8 % de part modale pour les salariés en 2035) quand 40 % des salariés résident à moins de 5 km de la plateforme à travers le futur réseau Paris-Orly by Cycle (enjeux de cohérence et d'interconnexion avec l'existant, plan vélo intercommunal de Grand-Orly Seine Bièvre, schéma directeur des circulations en révision de Paris

Saclay, plan vélo métropolitain de la MGP, de capitalisation sur l'ingénierie développée alentour et de priorisation des aménagements (prolongement d'Orly à Paray-Vieille-Poste par exemple).

A cet égard, les résultats à venir de l'enquête, administrée par le CROCIS (CCI Paris Île-de-France), auprès des salariés des entreprises membres d'Orly'Pro'Mobilité, apporteront des éléments précieux sur les dispositifs à développer (notamment par rapport aux horaires décalés).

Les acteurs économiques saluent cet équipement d'importance qui alimentera par ailleurs des bornes situées dans chacun des nouveaux parcs de stationnement. **Il conviendra de bien connaître les besoins des riverains et des professionnels pour adapter la répartition des bornes et leur typologie** (prises et modes de recharge).

Sur la biodiversité aéroportuaire sanctuarisée et connectée aux trames verte et bleue du territoire

Le projet Paris-Orly 2035 sanctuarise un tiers de l'emprise aéroportuaire en prairies aéronautiques.

Les acteurs économiques saluent cette préservation ainsi que la prise en compte des continuités écologiques prescrites par le futur SDRIF-E.

De même, ils adhèrent aux projets exemplaires de renaturation de la piste 1 (à terme détruite) ou encore de valorisation accrue des eaux pluviales de l'emprise (arrosage, refroidissement industriel, raccordement des blocs sanitaires et nettoyage).

AXE 3 : AMÉLIORER L'HOSPITALITÉ ET LA QUALITÉ DE SERVICE POUR LES UTILISATEURS DE L'AÉROPORT.

Dans le cadre de la stabilité prévue du trafic de Paris-Orly à horizon 2035 (avec augmentation du nombre de passagers en raison d'aéronefs plus capacitaires) et de la réorientation du trafic sur des destinations internationales, sont envisagés divers aménagements en faveur de la qualité de services, de l'hospitalité et de l'anticipation de l'exploitation aéroportuaire durable.

Sur la création d'une nouvelle jetée permettant la mise au contact de postes avions actuellement au large

Sans projet, la réorientation du trafic aérien devrait dégrader le « taux de contact »¹ au niveau d'Orly 2 et 3. Opportunément, est envisagée la transformation de six « postes au large » en « postes de contact » par la création d'une nouvelle jetée d'embarquement (Orly 2, sans postes avion supplémentaires).

Les CCI franciliennes soutiennent le principe de mise en œuvre de cet équipement en faveur, d'une part, de la qualité de services offerte aux voyageurs en cœur d'aérogare et, d'autre part, de la décarbonation des activités au sol.

Sur l'hospitalité renforcée pour les personnes en situation de handicap

Le projet d'aménagement prévoit de faire de l'accessibilité pour tous une priorité. L'amélioration de l'accueil et du parcours des personnes en situation de handicap (PSH) et des personnes à mobilité réduite (PMR) fera l'objet

d'équipements particuliers (ascenseurs, salles de change, « *quiet rooms* », rafraîchissement des espaces d'accueil).

Les CCI franciliennes naturellement en faveur d'une mise à niveau des équipements d'accueil pour tous à la hauteur des standards internationaux.

Déjà, depuis 2019, la transformation des terminaux Orly Ouest et Sud en un terminal unique Orly 1-2-3-4 a permis d'améliorer la qualité des parcours passagers et leur accueil.

Du reste, en parallèle de l'aménagement des parcours et de la mise à disposition d'équipements, **demeure le sujet de l'effectif de personnel suffisant dédié à l'accompagnement des PSH et PMR.**

A l'heure des JOP, d'autres facilitations sont en cours de déploiement tels que les guides FALC (Facile à lire et à comprendre) et le renforcement des équipements *ambuliifts*.

Il conviendra de tirer des enseignements des JOP pour l'accueil de tous les publics.

Ces deux premiers axes d'aménagement devraient permettre d'améliorer encore la qualité de services et d'accueil des passagers de l'aéroport en constant progrès (30^{ème} aéroport mondial et, même, meilleur « aéroport régional d'Europe »²).

¹ Proportion de postes avion directement reliés aux salles d'embarquement évitant les passagers à rejoindre l'avion en bus.

² Skytrax 2024

Sur l'optimisation de l'aménagement aéronautique pour anticiper les évolutions de matériel et favoriser la décarbonation

En complément de l'amélioration de l'expérience passagers, le projet ambitionne des évolutions techniques au bénéfice environnemental.

L'aéroport doit être en mesure d'accueillir les futurs aéronefs prévus dans la feuille de route de décarbonation du transport aérien.

Les compagnies renouvellent à un rythme soutenu leur flotte. C'est le principal levier de réduction des nuisances aériennes. Transavia, à terme principale compagnie basée à Paris-Orly, renouvelle totalement sa flotte en A320 neo (empreinte sonore réduite de 50 % et consommation de carburants de 15 % moindre).

C'est la raison pour laquelle, à la suite de l'étude d'impact selon l'approche équilibrée, **les CCI franciliennes sont favorables au projet d'arrêté du gouvernement³ portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Paris-Orly entre 22h et 6h pour les seuls aéronefs les plus bruyants.** Déjà, un des cinq objectifs de l'Alliance environnementale vise la réduction du bruit à hauteur de -6 dB en bordure de nuit (à partir de 22h).

Le projet Paris-Orly 2035 anticipe les leviers de décarbonation du secteur aérien en prévoyant :

- le recours croissant aux carburants durables d'aviation (CDA, 20 % estimés de la consommation des avions en 2035),
- l'accueil des avions à hydrogène liquide.

Hors projet, le renforcement de l'électrification en 225 KV permettra la

décarbonation des opérations en escale et du roulage (*taxibots*).

Les acteurs économiques soutiennent cette anticipation de l'accueil des futurs standards aéronautiques. Ils demandent que Paris-Orly soit un véritable territoire d'expérimentation des solutions développées en Île-de-France.

Est salué l'un des objectifs de la stratégie *Pioneers 2025* de déployer 120 expérimentations. Les CCI franciliennes apporteront leur connaissance du tissu économique innovant afin que les besoins d'innovation de l'éco-aéroport rencontrent les solutions développées par les entreprises régionales. A ce titre, un rapprochement avec Techinnov, première convention d'affaires dédiée à l'innovation en France, pourrait être envisagé.

³ TREA2404327A du 29 avril 2024

AXE 4 : DÉPLOYER UNE OFFRE IMMOBILIÈRE EN COMPLÉMENTARITÉ DES ORIENTATIONS DES TERRITOIRES DU SUD FRANCILIEN.

Conformément à la stratégie *Pioneers 2025* et à sa politique environnementale 2022-2025, la feuille de route immobilière 2023-2030 d'ADP pour Paris-Orly est orientée autour d'un triple objectif :

- la sobriété foncière et immobilière,
- l'accompagnement des trois types de clients du groupe (écosystème aéroportuaire, acteurs économiques et salariés),
- la diversification de l'offre, complémentaire à l'existant environnant.

Le projet distingue justement les réserves foncières centrales des réserves périphériques.

Globalement, les CCI franciliennes adhèrent aux divers objectifs de qualité, de réponse à tous les besoins, notamment industriels, et d'ouverture vers les territoires de la place aéroportuaire.

Sur la sobriété foncière et la qualité de l'immobilier

A l'heure du ZAN, le projet capitalise sur les surfaces de projets existantes de Cœur d'Orly (auxquelles pourraient s'ajouter des emprises de parkings recyclés) et imagine un développement limité à quelque 60 ha en périphérie (hors parcs d'activités des Aveniraines au nord et Othello au sud déjà lancés).

Les CCI franciliennes soutiennent la trajectoire de sobriété immobilière poursuivie et souhaitent insister sur la qualité des développements

immobiliers au bénéfice de tous les utilisateurs.

En effet, la CCIR promeut la réversibilité immobilière qui consiste à concevoir des bâtiments pour qu'ils puissent être affectés à plusieurs usages tout au long de leur cycle de vie, sous réserve de travaux mineurs⁴. La citation de ce principe constructif en synthèse du projet de programmation immobilière Nord plateforme est donc salué.

Le cahier des charges Biodiversité et Paysages prévoit 10 à 30 % d'espaces de pleine terre sur les emprises de projet. Comme énoncé dans leur avis sur le projet de SDRIF-E⁵, les CCI franciliennes valident cette fourchette (curseur à positionner selon la densité environnante) au bénéfice de la qualité paysagère et de la biodiversité. Toutefois, devrait être préservée la possibilité de réaliser en sous-sol des parkings et des espaces logistiques. A cet égard, des programmes immobiliers de qualité, développé (comme Le Haut de Wissous, 91, distingué pour sa conception paysagère) ou en projet (ZAC Lamirault, Croissy-Beaubourg, 77), présentent beaucoup d'intérêt.

Sur la diversification de l'offre immobilière

Les CCI franciliennes approuvent l'objectif de diversification de l'offre immobilière en lieu avec les enjeux de réindustrialisation dont on connaît les freins en termes de foncier disponible en zone dense. La réorientation

⁴ CCI Paris IDF – « Pour une culture de la réversibilité immobilière » – Octobre 2022

⁵ CCI Paris IDF – Avis sur le projet de SDRIF-E – Octobre 2023.

programmatisation du Grand Cœur d'Orly est accueillie favorablement en réponse aux besoins des territoires et de leurs entreprises.

Reconnu comme foncier industriel stratégique de Grand-Orly Seine Bièvre, Territoire d'Industrie, le nord de la plateforme Paris-Orly se présente comme un secteur d'aménagement pilote : dense, diversifié et à proximité du hub intermodal.

Le développement d'un campus industriel métropolitain sur ces emprises retient toute l'attention des CCI franciliennes. Pour les acteurs économiques, il est d'intérêt de permettre l'implantation d'activités productives à haute valeur ajoutée en zone dense. Les startups industrielles pourraient y développer leurs innovations à proximité des centres de recherche et de développement en ayant accès au bassin d'emploi métropolitain.

Situé à quelques encablures du hub multimodal, le nouveau Cœur d'Orly, à dominante industrielle à haute valeur ajoutée, a vocation à devenir un véritable quartier mixte. **Les acteurs économiques attirent l'attention sur des enjeux du projet d'aménagement :**

- présenter toutes les aménités urbaines (commerces, services, etc.) pour faire « campus » au service des passagers, salariés et visiteurs ;
- proposer une offre de formation à destination des populations riveraines en lien avec des filières du territoire (métiers de l'aérien type AFMAé de Roissy, agroalimentaire en lien avec la Rungis Académie, bâtiment et maintenance industrielle en lien avec le campus d'Orly de LÉA-CFI, etc.) ;
- envisager le développement de l'offre hôtelière du hub en lien avec les polarités voisines (Icade, future

Cité de la gastronomie, etc.) pour toutes les clientèles (touristiques et d'affaires).

Autre point de satisfaction : l'implantation récente d'un lieu dédié à l'entrepreneuriat par Wacano sur Orlytech. La structure vise tant les porteurs de projet riverains que de jeunes entreprises opérant sur la filière 3A (aéronautique, aérien et aéroportuaire).



Les CCI soulignent également l'intérêt du développement de réseaux territoriaux d'entreprises arrimés à l'aéroport. Les programmes BOOST PME (nord Essonne et 3A en Val-de-Marne) permettent les échanges entre dirigeants et cadres de grands groupes du territoire.

Sur la complémentarité territoriale de l'offre immobilière

Pour les CCI franciliennes, la complémentarité des dynamiques territoriales favorise l'attractivité régionale. A ce titre, elles soutiennent la démarche du Comité des territoires de *Choose Paris Region* qui vise à articuler les différentes démarches et offres développées par les territoires franciliens. Ce principe vaut également à l'échelle des territoires stratégiques de la région-capitale. Aussi, les acteurs économiques adhèrent à l'objectif d'un aménagement économique

offrant une réponse aux besoins non couverts des entreprises des territoires du pôle d'Orly élargi. Autrement dit, **une plateforme aéroportuaire au service de son territoire d'accueil et d'influence et non pas hors-sol.**

Pour répondre finement aux besoins des entreprises, notamment les PME-PMI (implantation et développement), la programmation des secteurs projetés (Tivano, Vendavel, La Grusie) devra bien prendre en compte l'offre existante et anticiper les besoins futurs. Pour la CCIR, le développement d'activités industrielles en zone dense est l'occasion de mettre en pratique les concepts de réversibilité, innovants (industrie 4.0), flexibles et modulables, peu consommateurs de foncier et évolutifs au gré des besoins tout au long du cycle de vie des entreprises. **La requalification évoquée d'Orlyparc et d'Orlytech devra être guidée par la mise en œuvre de ces principes.**

A l'échelle du territoire d'influence, le projet partenarial d'aménagement (PPA, signé en 2020) du Grand Orly offre un cadre précieux en termes de stratégie globale et partagée et d'accompagnement de la mise en œuvre opérationnelle de projets d'envergure (Cœur d'Orly, Senia, Triage, La Carelle, Athis-Mons, etc.). Certaines communes de Paris Saclay, non intégrées au contrat (17 villes), au fort potentiel de développement immobilier (telles que Massy et Champlan par exemple) mériteraient d'être intégrées à la réflexion. En l'espèce, **le secteur de La Bonde à Massy (30 ha), étiqueté site d'activité d'intérêt régional par le SDRIF-E et récemment labellisé « site industriel France 2030 »** devra être pris en compte.

De même, **la programmation immobilière future a vocation à interroger la politique de réindustrialisation de la Région.** 145 sites fonciers disponibles pour l'industrie à court et moyen-long terme ont été identifiés en octobre 2023. La mise à jour annuelle de cette liste par la Région et ses partenaires (dont la CCIR), en lien avec l'Etat, constituera un cadre des possibles de l'aménagement équilibré.